

Aliments issus de l'édition génique

Le gouvernement doit assurer la sécurité et la transparence

Certains organismes génétiquement modifiés (OGM) issus des techniques d'édition du génome (édition génique) sont mis en marché sans évaluation des risques par les appareils réglementaires du gouvernement. Ils ne font pas non plus l'objet d'un avis au gouvernement fédéral avant d'être commercialisés.

Résumé

Il n'y a pas de réglementation préalable à la mise en marché de la plupart des semences issues de l'édition génique ou des aliments dérivés de ces plantes génétiquement modifiées (GM). Certains de ces OGM peuvent donc être commercialisés sans évaluation des risques par les appareils réglementaires du gouvernement. Ce sont les concepteurs de produits qui évaluent la sécurité pour la santé et l'environnement de leurs OGM issus de l'édition génique, sans surveillance gouvernementale et sans que le gouvernement ou le public soient avisés de leur mise en marché. Le fait d'exclure de la réglementation plusieurs produits issus de l'édition génique soulève des craintes quant à leur innocuité et limite la transparence et le choix dont disposent les agriculteurs et les consommateurs du Canada.

Contexte

En 2022 et 2023, Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ont mis à jour les orientations réglementaires pour les semences et aliments génétiquement modifiés. Selon les nouvelles dispositions, **les plantes exemptes d'ADN étranger ne sont pas soumises à la réglementation**. L'exemption s'applique à la plupart des OGM (mais pas tous) créés selon les nouvelles techniques de modification génétique de l'édition du génome, aussi appelée édition génique. Les plantes exemptes d'ADN étranger et les aliments qui en sont dérivés ne sont pas assujettis au Règlement sur les aliments nouveaux ni à la Partie V du Règlement sur les semences :

- La plupart des plantes issues de l'édition génique et les aliments qui en sont dérivés sont exemptés de la réglementation préalable à leur mise en marché, de sorte qu'ils ne sont **pas soumis à une évaluation des risques** par le gouvernement avant d'être consommés par l'humain ou libérés dans l'environnement. Le gouvernement fédéral a cédé les évaluations de sécurité aux concepteurs de produits, **sans en assurer la surveillance**.
- Le gouvernement fédéral **n'oblige pas les concepteurs de produits à l'aviser** quand ces semences et aliments non réglementés entrent sur le marché :
 - Santé Canada invite les concepteurs de produits à **divulguer sur une base volontaire** la commercialisation d'un aliment non réglementé (« non nouveau ») issu de l'édition génique afin que Santé Canada l'ajoute à la [Liste des produits issus de la sélection végétale qui ne sont pas nouveaux destinés à l'alimentation](#). L'information sur cette liste n'est soumise à aucune évaluation indépendante et peut être impossible à vérifier.

- L'ACIA invite les entreprises à **divulguer de façon volontaire** l'introduction sur le marché d'une semence issue de l'édition génique afin de l'inclure dans la liste publique figurant sur le site web de Semences Canada, une association de l'industrie semencière. L'information sur cette liste n'est soumise à aucune évaluation indépendante et peut être impossible à vérifier.

Actions requises

1. Santé Canada et l'ACIA doivent **évaluer l'innocuité** de toutes les plantes et semences génétiquement modifiées, y compris les produits issus de l'édition génique, et doivent donc mettre à jour les documents relatifs aux orientations réglementaires afin d'assurer que l'utilisation de techniques de modification génétique, y compris l'édition génique, déclenche l'application de la réglementation préalable à la mise en marché d'aliments et de semences.
2. Santé Canada et l'ACIA doivent **établir de toute urgence l'enregistrement obligatoire** de tout produit génétiquement modifié sur le marché afin d'assurer la transparence pour le public et l'industrie alimentaire, et de permettre le suivi de tous les OGM par le gouvernement fédéral. Santé Canada et l'ACIA doivent donc obliger les entreprises à aviser le gouvernement de la présence sur le marché de tout aliment et semence GM, y compris tout produit issu de l'édition génique.

Raison d'être

1. La sécurité doit être évaluée par un appareil réglementaire indépendant

Les exemptions réglementaires de plusieurs produits issus de l'édition génique ne reflètent pas les constats scientifiques qui démontrent que l'édition génique n'est pas équivalente à la sélection végétale traditionnelle et qu'elle **peut produire une série d'effets inattendus**. Il faut déceler et évaluer l'impact potentiel de ces effets inattendus sur l'innocuité alimentaire et l'intégrité de l'environnement. Il est simpliste d'établir que seule la présence d'ADN étranger doit déclencher une évaluation de sécurité par le gouvernement. Cela ne tient pas compte de plusieurs risques découlant des effets inattendus du processus d'édition génique. Des effets inattendus pourraient, par exemple, altérer les voies biochimiques ou la composition protéique et affecter ainsi l'innocuité des aliments et l'intégrité de l'environnement. Les exemptions réglementaires ne sont pas fondées sur la science ni garanties de l'avenir. Elles présument plutôt de l'innocuité des OGM exempts d'ADN étranger, y compris les OGM issus des processus d'édition génique à venir.

2. Il faut un avis obligatoire pour assurer la transparence sur le marché

Des plantes issues de l'édition génique non soumises à la réglementation peuvent être mises en marché **sans avis au gouvernement ni au public**. Santé Canada et l'ACIA invitent plutôt les entreprises à divulguer de façon volontaire leurs OGM non réglementés. L'absence d'avis obligatoire entraîne notamment les impacts négatifs suivants :

- **Gouvernement fédéral** : Le gouvernement fédéral ne saura pas quels OGM sont présents dans le système alimentaire et l'environnement. Sans possibilité d'assurer le suivi des OGM, il est extrêmement difficile d'adopter des politiques éclairées et de réagir à tout impact éventuel sur l'innocuité des aliments, l'intégrité de l'environnement ou l'économie.
- **Agriculteurs** : Faute d'information, les agriculteurs pourraient acheter sans le savoir des semences issues de l'édition génique.

- **Industrie alimentaire** : La logistique liée à l'offre de produits sans OGM sur le marché deviendra plus complexe et plus coûteuse. Bon nombre d'agriculteurs et d'entreprises ont investi dans une certification qui garantit l'absence d'OGM dans les aliments au Canada, notamment la vérification Projet sans OGM ou la certification biologique de conformité aux normes canadiennes sur la culture biologique qui interdisent tout OGM, y compris les produits issus de l'édition génique.
- **Consommateurs** : Les consommateurs ne sauront pas quels OGM se retrouvent sur le marché. Les Canadiens réclament l'étiquetage obligatoire des aliments GM depuis plus de vingt ans parce qu'ils veulent savoir quels aliments sont génétiquement modifiés.(www.cban.ca/labellingpolls) Faute d'étiquetage, les Canadiens consultaient les listes ministérielles d'OGM approuvés, mais avec les nouvelles orientations réglementaires, plusieurs nouveaux OGM sur le marché seront absents de ces listes d'aliments approuvés ou nouveaux.

À notre connaissance, **il n'y a pas encore d'aliments issus de l'édition génique sur le marché au Canada**. Nous disposons toutefois d'une fenêtre temporelle limitée pour assurer la sécurité, la confiance et le choix dans le système alimentaire avant qu'un flot d'aliments issus de l'édition génique non réglementés et non identifiés inondent le système alimentaire canadien.

Rapport du RCAB : L'édition du génome dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture : risques et conséquences inattendues, juin 2020 <https://rcab.ca/editiongenomerapport>

Nous joindre : Lucy Sharratt coordinator@cbn.ca 902 209 4906



Le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies (RCAB) regroupe 15 organisations de tout le Canada afin de mener du travail de recherche, de suivi et de sensibilisation sur des enjeux liés à l'application du génie génétique dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Le RCAB est un projet de la plateforme partagée de MakeWay Charitable Society.

www.cban.ca/noexemptions